

Pour un quart des couples biactifs, la distance entre les deux lieux de travail excède 30 km

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 147 • Janvier 2023

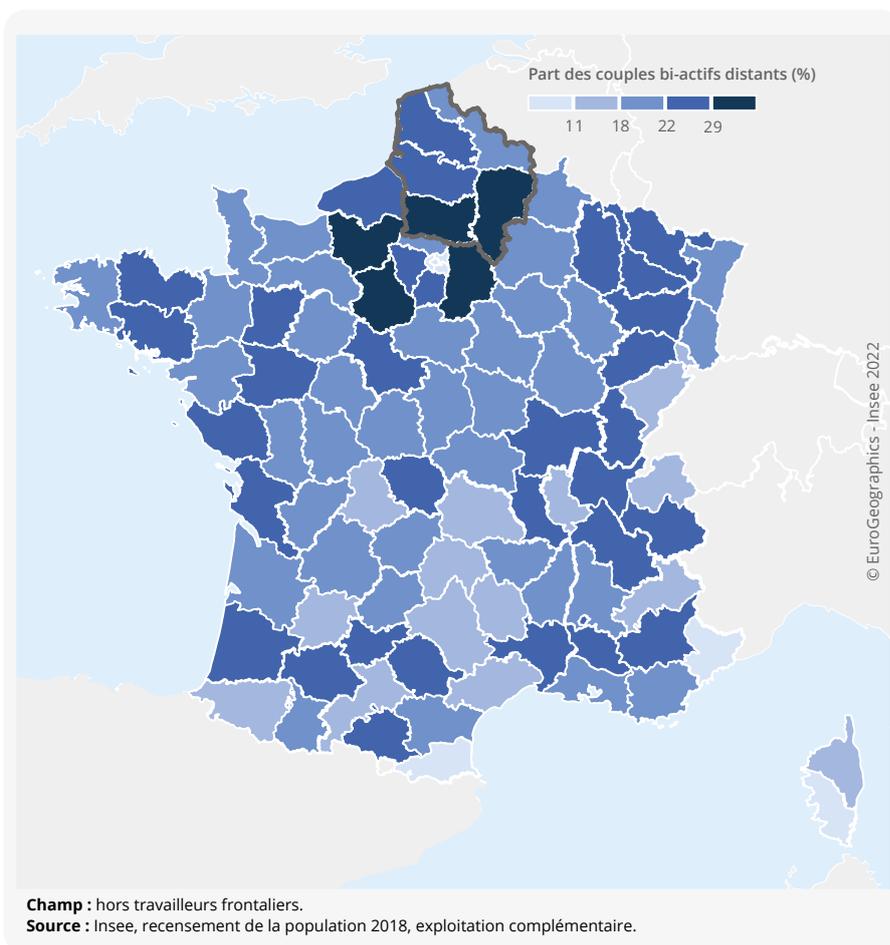


En 2018, dans les Hauts-de-France, 30 km ou plus séparent les lieux de travail des conjoints de 150 000 couples. Ils représentent un quart des couples biactifs, la part la plus élevée des régions de France métropolitaine. Ils résident plus souvent en périphérie des grands pôles urbains que les membres des autres couples biactifs et parcourent ainsi des distances 3,5 fois plus longues pour se rendre au travail. Ils sont en moyenne plus jeunes, plus diplômés, et plus souvent propriétaires de leur logement. Dans la majorité des cas, l'homme effectue un trajet plus long que la femme. Cette inégalité est d'autant plus marquée que ce dernier est plus qualifié que sa conjointe, que le couple réside dans un pôle urbain, ou que celui-ci a au moins 3 enfants.

En 2018, les membres de 150 000 couples résidant dans les Hauts-de-France travaillent à 30 kilomètres ou plus l'un de l'autre, soit un quart des couples biactifs, contre un cinquième à l'échelle de la France métropolitaine. La région affiche la part la plus élevée de **couples biactifs aux emplois distants** devant le Centre-Val de Loire (24 %) et la Normandie (23 %). Pour ces trois régions, la proximité et l'attractivité exercée par l'Île-de-France constitue un premier élément d'explication. Au sein des Hauts-de-France, la Métropole européenne de Lille attire également des travailleurs qui parcourent des distances importantes. Le maillage routier et ferroviaire dense et l'absence de relief important facilitent les déplacements au sein de la région.

Les questions de conciliation entre vie personnelle et professionnelle, tout comme la gestion des déplacements domicile-travail (budget, temps, moyens de transport disponible), se posent avec davantage d'acuité pour les couples aux emplois distants. La répartition des trajets au sein de ces couples peut en outre générer des inégalités entre les femmes et les hommes. Dans les zones très concernées par l'éloignement des lieux de travail des conjoints, l'aménagement du territoire et le développement durable représentent autant de défis pour les décideurs locaux : maîtrise de la périurbanisation, accès aux services, réduction de l'empreinte carbone des

► 1. Part des couples dont les emplois sont séparés de 30 km ou plus par département en 2018



► 2. Principales caractéristiques des membres des couples biactifs aux emplois distants en comparaison des non-distants et de l'ensemble des actifs, dans les Hauts-de-France en 2018

	Membre d'un couple aux emplois distants	Membre d'un couple aux emplois non-distants	Ensemble des actifs en emploi
Caractéristiques individuelles			
Effectifs (individus)	300 000	867 000	2 198 000
Moins de 40 ans (en %)	47	41	45
Diplômés du supérieur (en %)	49	41	38
Cadres ou professions intermédiaires (en %)	52	43	40
Caractéristiques du logement (%)			
Propriétaire de leur résidence principale	79	76	64
Logement de plus de 100 m ²	54	48	39
Composition familiale (%)			
Sans enfant	28	28	36
1 ou 2 enfant(s)	60	59	51
3 enfants ou plus	12	13	12

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Note : les membres des couples biactifs distants sont 47 % à être âgés de moins de 40 ans contre 41 % des membres des couples biactifs non-distants.

déplacements à travers l'organisation et le dimensionnement de l'offre de transports en commun ou encore la construction d'espaces dédiés pour promouvoir le covoiturage...

Quatre couples biactifs aux emplois distants sur dix dans l'Oise

L'Oise arrive en tête des départements de province avec 37 % de couples aux emplois distants, devant deux autres départements limitrophes de région francilienne : l'Eure-et-Loir (36 %) et l'Eure (34 %) ► **figure 1**. Sept couples isariens sur dix dont les emplois sont éloignés de 30 km ou plus, ont au moins un conjoint qui travaille en Île-de-France, contre 2 sur 10 seulement à l'échelle régionale ► **pour en savoir plus**.

Les couples aux emplois distants sont également plus présents dans l'Aisne (29 %) et le Pas-de-Calais (27 %) compte tenu des multiples navettes, respectivement en direction de l'Île-de-France et de la MEL.

En effet, dans l'Aisne, pour 26 % des couples aux emplois distants, au moins un conjoint se rend en région francilienne. Dans le Pas-de-Calais, les trajets vers la MEL concernent 35 % d'entre eux. À l'inverse, dans le Nord et la Somme (respectivement 20 % et 25 % de couples aux emplois distants), la forte densité d'emplois permet aux conjoints d'avoir des emplois moins éloignés l'un de l'autre.

Des couples biactifs aux emplois distants plus jeunes et plus qualifiés

Comme en France métropolitaine, les conjoints qui travaillent à 30 km ou plus l'un de l'autre sont en moyenne plus jeunes que les membres de couples biactifs non-distants ► **figure 2**. Plus diplômés, ils occupent également des emplois plus qualifiés, donc mieux rémunérés. La double rémunération du couple facilite l'accession à la propriété :

► 3. Lieu de résidence des couples biactifs distants et non-distants selon le zonage en aires d'attraction des villes en 2018

	Couple aux emplois distants (%)	Couple aux emplois non-distants (%)
Aire de Paris (partie régionale)	15	8
	Pôle	25
AAV de 200 000 hab ou plus	Couronne	25
	Ensemble	50
	Pôle	8
AAV de 50 000 à moins de 200 000 hab	Couronne	19
	Ensemble	28
AAV de moins de 50 000 hab	11	10
Commune hors attraction des pôles	6	5

Note : 37 % des couples aux emplois distants vivent dans une grande aire d'attraction des villes (AAV de 200 000 habitants ou plus) contre 50 % des couples aux emplois non-distants.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

les couples biactifs distants sont un peu plus souvent propriétaires que les non-distants. Ils occupent également des logements plus spacieux alors que la composition familiale est sensiblement identique.

Des couples éloignés des grands pôles urbains

La plus grande superficie des logements s'explique en partie par leur localisation. En effet, lorsque la distance entre les lieux de travail des conjoints est de 30 km ou plus, ces derniers vivent plus fréquemment en dehors des espaces les plus denses ► **figure 3**. Ils résident ainsi nettement moins souvent dans les pôles des **grandes aires** de 200 000 habitants ou plus (14 %) que leurs homologues non distants (25 %). Par ailleurs, ils sont proportionnellement près de deux fois plus nombreux (15 %) dans la partie régionale de l'aire de Paris que les non-distants (8 %).

Au sein des aires d'attraction des villes de la région, les couples aux emplois distants sont minoritaires dans l'aire de Lille (17 % de l'ensemble des couples biactifs) et particulièrement dans son pôle (13 %), eu égard à la densité d'emplois dans ces territoires. Ils vivent au contraire plus souvent dans les aires plus petites localisées dans sa périphérie comme celles de Steenvoorde (45 %),

d'Hazebrouck (37 %) ou de Somain (36 %), sous influence de la Métropole européenne de Lille ► **figure 4**. Dans la partie régionale de l'aire de Paris, ils représentent 40 % des couples biactifs.

Des trajets domicile-travail beaucoup plus longs, en particulier pour les hommes

Comme les membres des couples biactifs distants vivent davantage en retrait des pôles qui concentrent les emplois, ils réalisent de plus longues distances pour se rendre au travail. La moitié d'entre eux parcourt ainsi au moins 28 km, soit 3,5 fois plus que les membres des autres couples biactifs. Les hommes font en général plus de route que leur conjointe. La **distance médiane** entre leur domicile et leur travail s'élève à 37 km, deux fois plus que celle des femmes (17 km). À l'inverse, les trajets des conjoints qui travaillent à moins de 30 km l'un de l'autre sont équivalents (9 km pour les hommes, 7 km pour les femmes).

Pour se déplacer, les membres des couples biactifs distants utilisent un peu plus leur voiture (85 %) que les autres (82 %), de même pour les transports en commun (10 % contre 6 %). Les distances parcourues en transports en commun sont nettement plus longues qu'en voiture (médianes respectives de 60 et 28 km).

De fait, le réseau ferroviaire régional, très dense, couplé aux transports en commun franciliens pour ceux qui travaillent en Île-de-France, facilitent les trajets.

Une répartition déséquilibrée des trajets, surtout dans les pôles

Plus de la moitié des couples aux emplois distants habite davantage à proximité du travail de la femme (53 %) que de celui de l'homme (19 %). Pour les 28 % restants, la répartition des trajets est plus équilibrée ► **méthodologie**. Lorsque le domicile se situe plus proche de l'emploi de la femme, cela ne signifie pas pour autant que ces dernières se déplacent sur de faibles distances : si la moitié d'entre elles réside à moins de 6 km de son travail, une sur dix fait 18 km ou plus pour s'y rendre.

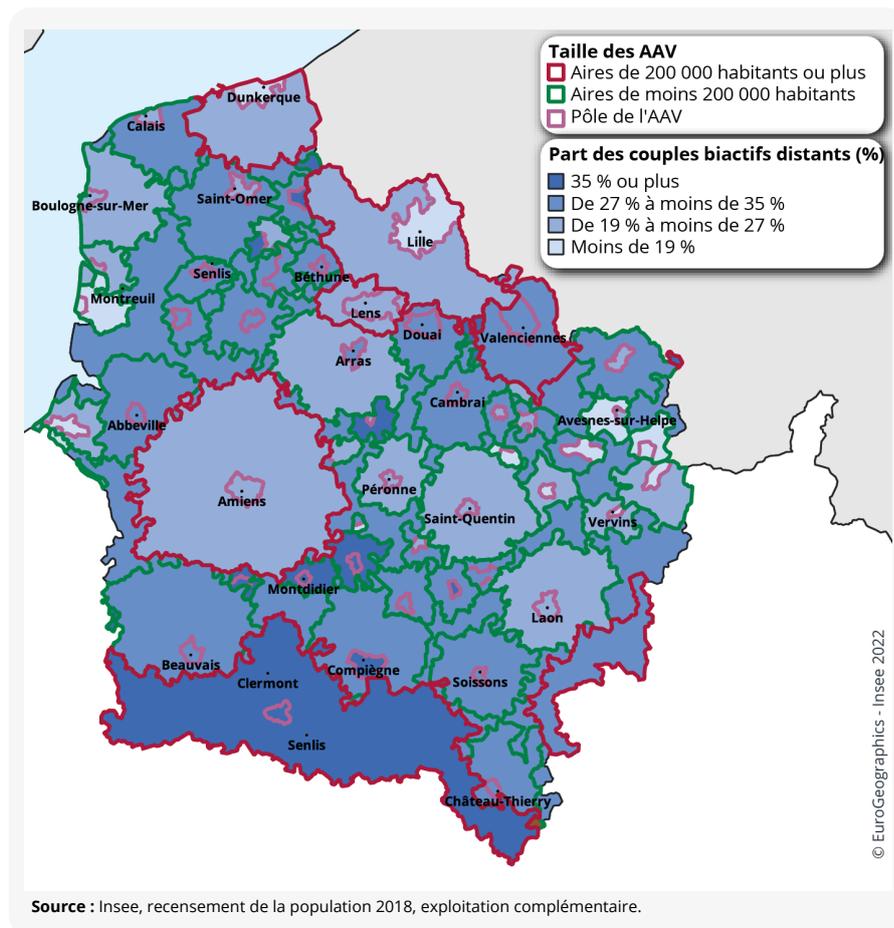
Plusieurs facteurs influencent la répartition des trajets au sein des couples : la localisation du domicile, le niveau de qualification des conjoints, le nombre d'enfants et leur âge, le travail à temps partiel... ► **figure 5**. Vivre plus près du travail de la conjointe est notamment plus répandu pour les couples résidant dans les pôles des aires de 200 000 habitants ou plus (61 %) que pour ceux installés en couronne (45 %). Quand le couple réside dans un pôle, c'est en effet plus souvent l'homme que la femme qui change de pôle pour se rendre à son travail.

Pour un couple biactif distant sur cinq résidant dans les Hauts-de-France, au moins l'un des conjoints travaille en Île-de-France. Ce dernier effectue de fait des trajets domicile-travail plus longs. Dans les deux tiers des cas, seul l'homme est concerné.

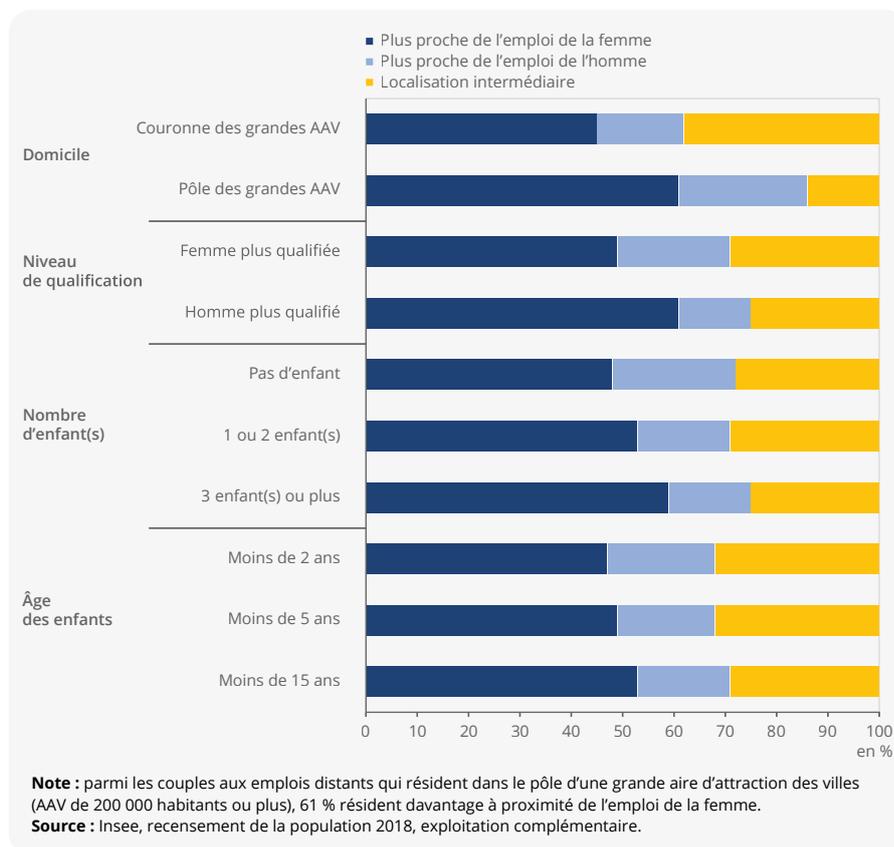
Un domicile plus proche du travail de la femme quand l'homme est le plus qualifié

Les différences de catégorie socioprofessionnelle entre les membres du couple influent également sur la répartition des trajets. D'un côté, la fonction de cadre se concentre dans les pôles urbains, potentiellement loin du lieu de résidence des couples. De l'autre, les postes d'employé sont mieux répartis sur le territoire puisqu'ils répondent aux besoins de la population présente (services à la personne, commerce...). Quand l'homme occupe un emploi plus qualifié que sa conjointe, son trajet domicile-travail est plus long : 61 % des couples vivent alors plus près du travail de la femme (soit 8 points de plus que la moyenne). Inversement, quand la catégorie sociale de la femme est plus

► 4. Part des couples biactifs distants dans les aires d'attraction des villes des Hauts-de-France en 2018



► 5. Facteurs jouant sur la répartition des trajets au sein des couples biactifs distants en 2018



élevée que celle de son conjoint, seuls 22 % des couples vivent plus près du travail de l'homme. La part des couples qui résident plus près de l'emploi de la femme reste alors importante (49 %).

Les mères plus proches de leur lieu de travail

La part des trajets réalisés par la femme diminue avec le nombre d'enfants ► **figure 5** : 59 % des couples qui en ont trois ou plus habitent plus près du travail de la mère, soit 11 points de plus que ceux qui n'en ont pas. Quand

la femme est à temps partiel, ce qui est plus fréquent chez les couples avec enfants, le domicile est plus proche de son emploi dans 60 % des cas. De même, quel que soit l'âge des enfants, les couples résident plus souvent à proximité de l'emploi de la femme. Les mères consacrent en effet en moyenne plus de temps à leurs enfants que les pères ► **pour en savoir plus**.

Cependant, les couples avec des enfants en bas âge vivent moins fréquemment près du travail de la mère que ceux avec des enfants plus âgés. La hausse du niveau de qualification des femmes

contribue à expliquer ce résultat. Chez les jeunes couples (moins de 35 ans), 42 % des femmes occupent un emploi plus qualifié que leur conjoint contre 33 % chez ceux de 45 ans ou plus. Les trajets sont ainsi mieux équilibrés chez les plus jeunes. ●

Géraldine Caron, Sophie Éblé, Marie-Michèle Legrand (Insee Hauts-de-France)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

L'un des objectifs de cette étude étant d'analyser les différences entre sexes, les couples de même sexe n'ont pas été retenus dans le champ. **Les couples « biactifs »** désignent les couples hétérosexuels dont les deux conjoints travaillent. Ils sont qualifiés de « **biactifs distants** » lorsque les lieux où ils exercent leur activité sont éloignés de 30 km ou plus.

Les couples biactifs qui parcourent au moins 30 km chacun pour se rendre au travail mais dont les emplois sont distants de moins de 30 km sont donc exclus du champ des couples biactifs distants. Ils ne représentent toutefois que 22 000 couples, soit 2 % de l'ensemble des couples biactifs.

La distance domicile-travail correspond au trajet en kilomètres entre la commune de domicile et la commune de travail. Elle est déterminée avec le distancier Metric-OSRM, par la route entre les chefs-lieux des communes localisées en France et entre les centroïdes des communes pour les lieux de travail situés en Belgique.

Pour se limiter aux déplacements pouvant être effectués quotidiennement, les trajets déclarés supérieurs à 10 km à pied, à 30 km en vélo, à 100 km en voiture et à 300 km en transports en commun ont été exclus.

La distance médiane partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes parcourant une distance inférieure à cette valeur et l'autre moitié, une distance supérieure.

L'aire d'attraction d'une ville (AAV) définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

► Méthodologie

Les couples choisissent communément leur lieu de résidence en fonction de leurs revenus, de la taille de leur famille ou encore de la proximité de leurs emplois. Il est cependant difficile de savoir dans quelle mesure ce dernier critère intervient dans cette décision. D'une part, l'emploi a pu être décroché après l'installation dans le logement, d'autre part, les aléas de la vie peuvent affecter les arbitrages initiaux. L'analyse des facteurs influençant la répartition des trajets entre les membres d'un couple est donc menée sans tenir compte de la chronologie de ces événements.

Celle-ci se base sur la part que représente la distance parcourue par l'un des conjoints par rapport à celle du couple :

- le domicile est davantage situé à proximité du travail de la femme (respectivement de l'homme) si elle (il) effectue moins de 30 % de la somme des distances domicile-travail du couple ;
- la répartition des trajets est plus équilibrée si chacun effectue entre 30 et 70 % de leur distance cumulée.

Par ailleurs, on pose l'hypothèse que les cadres sont plus qualifiés que les professions intermédiaires, eux-mêmes plus qualifiés que les employés, eux-mêmes plus qualifiés que les ouvriers.

Les couples dont un des membres est agriculteur ou artisan ont été exclus de cette analyse. En effet, pour ces derniers, le domicile est quasi systématiquement localisé au lieu de travail du membre agriculteur ou artisan.

► Source

Les données utilisées dans cette étude sont issues du **recensement** de la population 2018 et de ses exploitations complémentaires. Elles ne permettent donc pas de prendre en compte le télétravail qui s'est considérablement développé suite à la crise sanitaire.

► Pour en savoir plus

- Un dynamisme et des prix des logements plus élevés à Lille, sur le littoral et le sud de la région, *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 124, mai 2021,
- Une influence francilienne établie au nord et en croissance à l'ouest, *Insee Analyses Île-de-France* n° 110, novembre 2019.
- Partager équitablement les trajets domicile-travail avec son conjoint : plutôt une affaire de jeunes, *Insee Analyses Occitanie* n° 52, octobre 2017.
- Rôles sociaux des femmes et des hommes – L'idée persistante d'une vocation maternelle des femmes malgré le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, *Insee Références*, mars 2017.
- Première région de France pour les déplacements domicile-travail, *Insee Analyses Hauts-de-France* n°18, juillet 2016.

